



Révéler votre potentiel de croissance

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION – GINTSUGI BLUEPRINT

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Les Parties conviennent des définitions suivantes :

« **Client** » : personne physique ou morale souscrivant au service Gintsugi Blueprint.

« **Blueprint** » : parcours méthodologique en 12 étapes développé par Gintsugi, accessible sur plateforme Miro, permettant aux entrepreneurs de structurer leur projet entrepreneurial.

« **Outils Méthodologiques** » : ensemble des frameworks, templates, instructions et contenus pédagogiques constituant le Blueprint, propriété exclusive de Gintsugi.

« **Board Collaboratif** » : espace de travail Miro mis à disposition du Client pour réaliser le Blueprint.

« **Débriefing** » : séance d'accompagnement personnalisée de 1h30 avec François Bottollier-Depois ou toute autre personne qualifiée désignée par Gintsugi pour analyser les résultats du Blueprint et établir une feuille de route.

« **Livrables** » : résultats co-construits issus du travail du Client sur le Blueprint et de la séance de débriefing.

« **Données Client** » : informations propres au Client saisies sur le Board Collaboratif.

ARTICLE 2 – OBJET ET NATURE DU SERVICE

Gintsugi propose au Client un service combinant :

- Une licence d'utilisation temporaire des Outils Méthodologiques du Blueprint pour un projet entrepreneurial unique ;
- Une prestation de conseil via la séance de débriefing personnalisée.

Le service vise à accompagner le Client dans la structuration de son projet entrepreneurial sans obligation de résultat.

Unicité du projet : l'accès au Blueprint est réservé à un seul projet entrepreneurial, identifié lors de la souscription via questionnaire ou échange écrit avec Gintsugi. L'évolution naturelle du projet (pivot, ajustement de l'offre) reste couverte par la licence initiale. Tout changement substantiel de projet ou accompagnement d'un second projet nécessite l'acquisition d'une nouvelle licence.

ARTICLE 3 – MODALITÉS D'ACCÈS ET DURÉE

3.1 Accès au Blueprint

L'accès au Board Collaboratif est fourni dans les 3 jours ouvrés suivant le paiement intégral. Gintsugi fournit l'accès à 1 à 10 personnes maximum désignées par le Client (équipe projet).

3.2 Durée de validité

Le Client dispose d'un délai maximum de 12 mois à compter de l'accès pour solliciter sa séance de débriefing. Le Board Collaboratif reste accessible pendant 6 mois après la séance de débriefing, sauf demande de suppression anticipée ou de prolongation du Client. En toutes circonstances, l'accès au Board Collaboratif expire automatiquement 18 mois après le paiement initial. À l'expiration du délai d'accès, Gintsugi fournit au Client l'intégralité de ses productions au format PDF.

3.3 Migration plateforme

Gintsugi se réserve le droit de migrer le Blueprint vers une autre plateforme collaborative, notamment en cas d'indisponibilité technique ou commerciale de Miro. Le Client sera informé au moins 30 jours à l'avance et bénéficiera d'un accompagnement pour le transfert de ses données.

3.4 Programmation du débriefing

Gintsugi s'engage à proposer une date de débriefing dans les 15 jours ouvrables suivant la demande du Client, hors périodes de vacances scolaires françaises.





ARTICLE 4 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

4.1 Propriété des Outils Méthodologiques

Gintsugi demeure seule propriétaire des Outils Méthodologiques constituant le Blueprint. Le Client ne peut en aucun cas les réutiliser, reproduire, adapter ou commercialiser pour tout autre usage.

4.2 Propriété des Données Client

Le Client demeure seul propriétaire des Données Client qu'il saisit sur le Board Collaboratif.

4.3 Co-propriété des Livrables

Les Livrables issus de l'utilisation du Blueprint sont co-propriété du Client et de Gintsugi :

- Le Client dispose d'un droit d'usage exclusif et illimité sur les Livrables pour les besoins de son projet entrepreneurial, y compris pour les démarches de financement, partenariats et valorisation.
- Le Client peut utiliser, modifier et diffuser les Livrables sans restriction.

En cas de diffusion, le Client s'engage à mentionner : « Réalisé avec la méthodologie Gintsugi Blueprint (www.gintsugi.fr) ».

Gintsugi conserve un droit moral sur la méthodologie sous-jacente sans pouvoir revendiquer de droits patrimoniaux sur les résultats spécifiques du Client.

4.4 Non-réutilisation mutuelle

Gintsugi s'interdit d'utiliser les Données Client pour ses propres besoins ou pour d'autres clients.

Le Client s'interdit de réutiliser la méthodologie Blueprint pour tout autre projet ou usage.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Utiliser le Blueprint de bonne foi pour son projet entrepreneurial personnel.
- Ne pas diffuser, reproduire ou commercialiser les Outils Méthodologiques.
- Participer activement à la séance de débriefing.
- Respecter les droits de propriété intellectuelle de Gintsugi.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DE GINTSUGI

Gintsugi s'engage à :

- Fournir l'accès au Blueprint dans les délais convenus.
- Assurer une séance de débriefing de qualité avec François Bottollier-Depois ou toute autre personne qualifiée désignée par Gintsugi.
- Préserver la confidentialité des Données Client.
- Respecter les délais de programmation du débriefing.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE RÉALISATION

7.1 Équipe et format

Le débriefing peut être réalisé avec l'équipe du Client (associés, collaborateurs).

Format : visioconférence ou présentiel si le Client est situé en région parisienne.

Le Board Collaboratif peut être rendu accessible à l'équipe du Client.

7.2 Reports et annulations

Le Client peut reporter sa séance de débriefing librement dans le respect de l'article 3.2. Gintsugi peut déplacer un rendez-vous avec l'accord préalable du Client ou en cas de force majeure.





ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ ET GARANTIES

8.1 Nature de l'obligation

Gintsugi est tenue d'une obligation de moyens concernant la mise à disposition des outils et la réalisation du débriefing.

8.2 Limitation de responsabilité

Gintsugi ne peut être tenue responsable des dysfonctionnements techniques de la plateforme Miro. En cas de dysfonctionnement de la plateforme Miro signalé par le Client et excédant 72 heures consécutives, Gintsugi s'engage à fournir une solution alternative dans un délai raisonnable. La responsabilité de Gintsugi est limitée au montant effectivement payé par le Client.

8.3 Absence de remboursement

Aucun remboursement ne peut être demandé dès lors que le Client a eu accès aux Outils Méthodologiques.

ARTICLE 9 – CESSION ET TRANSMISSION

Les droits d'usage du Client sur les Livrables sont attachés à son projet d'entreprise et peuvent être transmis uniquement en cas de cession de l'entité juridique portant le projet. Aucune cession séparée n'est autorisée.

ARTICLE 10 - DONNÉES PERSONNELLES

10.1 Traitement des données

Gintsugi peut accéder aux Données Client saisies sur le Board Collaboratif uniquement dans le cadre de la réalisation du service.

10.2 Conservation

Les données sont conservées pendant la durée d'accès au Board Collaboratif puis supprimées automatiquement, sauf demande contraire du Client.

10.3 Droits RGPD

Conformément au RGPD, le Client dispose des droits d'accès, rectification, effacement et portabilité qu'il peut exercer en contactant : contact@gintsugi.fr

ARTICLE 11 – RÉFÉRENCES COMMERCIALES

11.1 Utilisation du nom

Sauf opposition expresse du Client formulée par écrit dans les 30 jours suivant la fin du service, Gintsugi pourra mentionner le nom du Client et de son projet dans ses références commerciales et sur ses supports de communication. Le Client dispose à tout moment d'un droit d'opposition à cette utilisation.

11.2 Enregistrement et témoignages

Avec l'autorisation préalable explicite du Client, Gintsugi pourra :

- Enregistrer la séance de débriefing à des fins de suivi qualité.
- Solliciter témoignages et retours d'expérience sur base strictement volontaire.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITÉ

Chaque Partie s'engage à conserver confidentielles les informations de l'autre Partie pendant la durée du contrat et 5 ans après sa cessation.





ARTICLE 13 – CONDITIONS FINANCIÈRES

13.1 Prix

Le prix du Blueprint est fixé à 500€ HT, payable intégralement avant l'accès aux outils.

13.2 Modalités de paiement

Paiement par virement ou carte bancaire. L'accès est fourni après encaissement effectif.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou des retards dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations si cette inexécution ou ces retards résultent d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française.

ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Tout litige relève de la compétence exclusive du tribunal du siège social de Gintsugi.

